

7

Les jeunes commerçants handicapés moteurs dans la négociation de la vie entre Brazzaville et Kinshasa (1970-2009)

Jean Félix Yekoka

Introduction

Nées majoritairement de la volonté coloniale, les villes africaines sont depuis engagées dans une dynamique des échanges multiformes. Brazzaville et Kinshasa, deux « villes miroirs¹», semblent être l'archétype de ces échanges trans-urbains en Afrique centrale. Le rythme de ces échanges peut amener à croire qu'on est en présence de deux sociétés urbaines où le niveau de vie des populations demeure élevé. Pourtant, la réalité que l'on observe de ces deux métropoles prouve plutôt le contraire : pauvreté, crise des valeurs, chômage, illettrisme, misère et précarité impriment chez nombre d'individus le sceau du désespoir. Cette situation a considérablement modifié la nature des relations entre les individus à l'intérieur de la société ; appelant ainsi à certaines considérations culturelles qui renvoient à la sphère marginale une catégorie de personnes. À première vue, les personnes handicapées semblent être les premières victimes des « relations conflictuelles » qui empesent l'harmonie sociale entre individus.

Selon des stéréotypes socialement construits à l'intérieur de l'espace urbain, les personnes handicapées sont des éternelles mendiante, des demandeuses d'aumônes, des parasites sociaux, des déchets humains qui encombrent abusivement les places publiques. Cette façon de comprendre et de justifier l'état de ces hommes s'apparente à un procès sévère qu'il faut relativiser, dans la mesure où plusieurs handicapés prennent leur destin en main, par la réalisation de diverses activités comme la coiffure et le commerce.

En effet, depuis plus de quatre décennies, les échanges commerciaux se sont intensifiés entre Brazzaville et Kinshasa ; et beaucoup de gens dont les jeunes handicapés moteurs ont trouvé dans ces échanges l'opportunité de négocier leur vie, en trafiquant entre les deux métropoles. La négociation de la vie renvoie à la quête quotidienne du bien-être à travers quelques activités économiques loin du cadre familial. Dans un contexte de crise et de pauvreté, le goût du risque reste avant tout l'option ultime qui oriente vers des tentatives de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. En posant ainsi l'hypothèse, les jeunes handicapés moteurs qui s'adonnent au commerce entre Brazzaville et Kinshasa ont-ils réussi à modifier positivement leur condition sociale ? Comment identifier des indicateurs socio-économiques qui puissent permettre d'apprécier le niveau et la qualité de leurs activités ? Comment encadrer ces jeunes pour que l'impact de leurs activités soit socialement plus visible ? Répondre à ces questions signifie faire une analyse critique de l'activité marchande de ces jeunes.

Les personnes handicapées ont fait l'objet de quelques études qui répondent à des préoccupations propres aux institutions internationales et gouvernementales. La production littéraire à leur sujet, qui n'est pas sans valeur, est cependant orientée jusqu'ici vers des possibilités de leur accès aux technologies et aux services de l'information et de la communication,² à la valorisation de leur savoir-faire artistique³ et à l'émancipation de la femme handicapée.⁴ Outre ces dimensions, il faut aussi noter celle qui est orientée vers les personnes handicapées du troisième âge vivant en milieu rural.⁵ Ces réflexions répondent à des motivations d'ordre sociopolitique plutôt que scientifique. La production relevant de la société savante concernant les personnes handicapées, à notre connaissance, est celle de Miankenda (2001:4). Dans cette recherche, l'auteur oriente sa pensée vers l'inaccessibilité des personnes handicapées aux services sociaux de base.

La présente contribution se distingue donc des autres études inventoriées de ce qu'elle tente d'analyser les possibilités et les modalités d'autoprise en charge juvénile des personnes handicapées motrices, entre 1970 et 2009. Le *terminus ad quo* (1970) correspond à la période où s'amorce, dans les deux Congo, la crise d'ajustement structurel et la période du redressement économique. Cette crise a eu des effets négatifs sur l'ensemble de la population, et en particulier sur les personnes handicapées. Pour essayer d'aider cette frange vulnérable, les présidents Mobutu du Zaïre (RDC) et Marien Ngouabi du Congo-Brazzaville signèrent, entre 1971 et 1973,⁶ un accord qui exemptait les commerçants handicapés de toutes taxes douanières entre les deux rives du fleuve. Quant au *terminus ad quem* (2009), il correspond à la période où une série d'enquêtes assidues ont été menées sur la problématique des jeunes commerçants handicapés moteurs de Kinshasa et Brazzaville. Ces enquêtes viennent compléter celles réalisées en 2005 et 2007, sur les migrations pendulaires entre Kinshasa et Brazzaville, mobilités consécutives aux activités commerçantes entre les deux métropoles.

À cause de l'inexistence des études sur la question, nous avons privilégié les enquêtes de terrain. Celles-ci ont été qualitative et ont été menées à Brazzaville en 2009. Elles ont concerné 100 jeunes des deux Congo, d'âge variant entre 18 et 28 ans que nous avons choisis au hasard, sans discrimination de genre, d'origine, de religion et statut matrimonial. Nous avons mené des entretiens libres et semi-directifs selon la méthode inspirée par Alain Blanchet *et al.* (1985), Jean Pierre Doury (1992) et Jean Copans (1999). Les informations ont été enregistrées avec un dictaphone. Selon la préférence des sujets enquêtés, les entretiens ont été menés en lingala et en kituba, deux langues officielles des deux Congo. Précisons que sur l'ensemble des périodes ayant couvert l'enquête, 22 Brazzavillois ont été interrogés dont 11 hommes et 5 femmes handicapés, 6 hommes valides, contre 78 Kininois, soit 43 hommes et 19 femmes handicapés, 16 personnes valides. La question centrale adressée à tous ces jeunes handicapés moteurs était celle de savoir les raisons de leur choix du commerce entre Brazzaville et Kinshasa, et si ce commerce répond bien à leurs attentes.

Cette étude sera menée dans une perspective pluridisciplinaire, en convoquant notamment l'histoire et la sociologie. Reste à préciser ses différentes articulations. De manière générale, on distinguera trois grandes phases : celle qui apprécie la vie et les rapports des jeunes handicapés par rapport à la société globale, celle qui rend compte de leur engagement dans le commerce transnational et enfin celle qui analyse leur niveau de vie actuel et interroge leurs perspectives avenir.

Les facteurs explicatifs de l'engagement des jeunes handicapés dans le commerce entre Brazzaville et Kinshasa

Deux facteurs essentiels tentent d'expliquer le dynamisme des jeunes handicapés moteurs quant à leur engagement dans le commerce entre Brazzaville et Kinshasa. Ces facteurs, qui ne sont pas interposables, renvoient d'abord à l'environnement socio-économique précaire des deux pays depuis la fin de la décennie 60 ; ensuite aux productions culturelles qui, en milieu urbain, tentent de renvoyer les personnes handicapées à la sphère de la marginalité, selon l'approche conceptuelle de Morelle. Récusant la position des géographes qui voient en la marginalité un concept purement spatial fondé sur l'opposition centre-périphérie, Morelle (2007 : 23) souligne :

Un individu ou un phénomène marginal peut se localiser en un point central d'une organisation spatiale, introduisant nécessairement l'idée d'une éventuelle proximité spatiale pourtant en contradiction avec une distance sociale.

La précarité vitale consécutive au marasme socio-économique

La débrouillardise dans l'espace urbain des jeunes africains est intimement liée en partie à l'état de pauvreté que connaît le continent africain. Ce continent a le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les régions du monde. À l'intérieur de ce continent, la proportion de personnes vivant avec un revenu de moins d'un dollar

par jour se situe à 46 pour cent, ce qui dépasse de 17 points le taux de pauvreté en Asie du Sud, la deuxième région la plus pauvre de la planète (PNUD 2006). Au Congo-Brazzaville et en République Démocratique du Congo, cette proportion est respectivement de 70 pour cent⁷ et de plus de 80 pour cent.⁸

La République du Congo fait partie des pays d'Afrique qui, dans la période charnière entre la fin du XXe et le début du XXIe siècle, ont connu à la fois une situation économique et financière difficile et des conflits armés récurrents. La crise économique et structurelle qui remonte au début des années 1980 et qui s'est aggravée notamment avec l'échec des programmes d'ajustement structurel, auquel se sont greffés les conflits armés des années 90, a considérablement détérioré les conditions de vie des individus. Au plan macroéconomique, la période qui s'ouvre à la fin de la première moitié de la décennie 80 est marquée par, d'une part, un fort ralentissement de la croissance dont le taux moyen est de 0,5 pour cent entre 1985 et 1997 et, d'autre part, une crise d'endettement (au 31 décembre 2000, la dette de l'État représentait 170 pour cent du PIB). L'accumulation des arriérés est devenue le principal mode de financement des déficits publics (UNICEF 2008).

À cette contreperformance économique se juxtapose la crise du secteur de l'emploi, qui se caractérise par la tension qui prévaut sur le marché du travail du fait du désajustement persistant entre les offres et les demandes de l'emploi. Ainsi, le chômage et la pauvreté se sont aggravés en dix ans, avec une chute de 58 pour cent du pouvoir d'achat. Les jeunes paient le plus lourd tribut, avec plus de la moitié de pauvres de toute la population congolaise (PIPC 2002).

Toutefois, pour des raisons diverses, la pauvreté des personnes handicapées motrices est celle qui demeure plus préoccupante à côté de la pauvreté des femmes et des enfants. Cette pauvreté se caractérise plus ou moins par leur nonaccès aux services sociaux de base comme l'enseignement, la santé, le logement, le transport, l'information, la formation professionnelle, le recensement et surtout l'emploi. Selon le Rapport sur la situation des personnes handicapées en République du Congo-UNHACO-Brazzaville (1999), les personnes handicapées sans emploi représentent 88 pour cent de la population totale des personnes handicapées ; 97 pour cent vivent dans des logements inaccessibles ; 75 pour cent sont exposées aux maladies diverses associées au sida (Miankenda 2001).

Le cas du Congo-Kinshasa semble plus complexe. Les indicateurs de son état de pauvreté sont alarmants alors qu'il regorge de ressources naturelles avec notamment 49 pour cent de réserves mondiales de cobalt. En effet, la crise économique que connaît ce pays depuis les années 70, l'échec des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des années 80 initiés notamment par le Fonds Monétaire International (FMI), les deux pillages des années 90, ainsi que les guerres de 1996 et de 1998, avec les déplacements massifs de populations vers les grands centres urbains, ont profondément modifié la physionomie de la pauvreté urbaine dans les 12 provinces du pays.⁹

La pauvreté est élevée et elle a tendance à s'accroître. Plus de la moitié des Congolais sont privés d'accès à l'eau potable (57%) et aux soins de santé de base (54 %), plus de trois enfants sur dix sont mal nourris, et la probabilité pour un Congolais de décéder avant de fêter son 40^e anniversaire s'élève à 47 pour cent.¹⁰ Kinshasa et Lubumbashi sont actuellement plus pauvres que Matadi et Mbuji-Mayi. Les observateurs qui s'intéressent de près à la RDC ont le même constat : « pays riche, mais jeunesse pauvre¹¹ », un véritable paradoxe. C'est autant dire que dans les temps présents, la jeunesse (congolaise) africaine, bien plus qu'à l'époque de leurs aînés, est bridée par des contraintes multiples que produit une conjoncture historique particulièrement défavorable ; et que les difficultés actuelles qui assaillent l'ensemble du continent touchent encore plus durement les jeunes qui ne voient pas l'horizon de leur vie s'éclaircir (Olukoshi et Ouédraogo 2005). Dans les pays en voie de développement, en plus du fardeau imposé par le poids démographique, il est plus difficile pour les adultes d'accéder aux revenus sûrs, ce qui affecte à la fois leur capacité à s'occuper des enfants et à payer les impôts pour les services gouvernementaux (Bourdillon 2009 : 44).

Il se développe dans les deux villes des marchés et des économies de misère. Pour essayer de remédier à cette situation lamentable qui menace dangereusement la vie de plusieurs jeunes urbains, des stratégies existentielles sont mises en œuvre par les jeunes handicapés physiques eux-mêmes dans les deux villes capitales congolaises. Mais à côté de ces facteurs conjoncturels existent, *stricto sensu*, des facteurs culturels qui justifient la dynamique commerciale des jeunes handicapés moteurs de Brazzaville et de Kinshasa.

Le poids des stéréotypes traditionnels soutenus collectivement en milieu urbain en crise

Selon les régions, l'imaginaire collectif des sociétés traditionnelles congolaises (RDC et Congo-Brazzaville) distingue différentes catégories d'enfants. Parmi ces catégories, nous avons : l'enfant dit normal, qui est intégré dans la société suivant le processus de socialisation ; les jumeaux, qui sont des êtres sacrés, « des êtres exceptionnels, le don des ancêtres » (Tshingi 1999 : 66) ; les enfants dits « sorciers » (Ernoult 1995 : 149), parce que présentant des signes extérieurs¹² qui intriguent la communauté villageoise ; et les enfants malades, ceux naissant avec un handicap.

Les deux premières catégories d'enfants font la joie de la société. Des cérémonies rituelles, des fêtes sont par exemple organisées à l'honneur des jumeaux. À l'époque coloniale, les « enfants sorciers » étaient directement exclus de la société, par leur mise à mort systématique. Selon toute vraisemblance, il était reproché à ces enfants d'être les principaux responsables des malheurs qui frappaient leurs familles et leurs villages. En revanche, les handicapés n'étaient pas exclus du cercle et du processus vitaux, mais étaient plutôt marginalisés à cause de leur infirmité. En effet, « la conscience collective s'exaspère en se manifestant en des drames qui

décrivent des mythes ou de systèmes de croyance » (Duvignaud 1973 : 43). L'enfant handicapé ne peut faire la joie de la famille ; il en constitue plutôt une honte, une souillure difficile à laver. Le handicap de l'enfant symbolise, soit la colère des mânes contre la famille, soit la punition infligée par les dieux à cet enfant à cause de son indocilité, sa témérité et sa turbulence. Les personnes handicapées seraient donc envoyées sur terre par les dieux afin de persécuter et d'importuner les gens normaux.

Ces conceptions relevant des sociétés traditionnelles des siècles écoulés ont été malheureusement récupérées puis insérées tacitement dans le tissu urbain actuel. L'une des conséquences majeures de cet imaginaire social est sans doute la tentative récurrente de vouloir dissocier les personnes handicapées de tout processus qui conduit à la satisfaction et à la jouissance intégrales du corps. L'insertion effective dans les différents canaux qui mènent vers le bien-être est quotidiennement hypothéquée. Moins qu'à Brazzaville, la situation des handicapés semble être plus difficile à Kinshasa où, à cause de la précarité socio-économique, les croyances traditionnelles sont rendues à la fois omnipotentes et omniprésentes dans le champ social urbain par les discours théologiques, depuis la fin des années 80. La diabolisation sociale des handicapés et des enfants qui devrait être tempérée par l'Église est malheureusement rendue plus efficace par elle. En effet, plusieurs églises de tendance pentecôtiste assimilent l'infirmité au démon, à Satan, au sorcier, au tourmenteur. Cet imaginaire se structure habilement aux dépens du rôle crucial de rédemption que devrait jouer l'Église, en tant que cadre de mise en confiance des cœurs désespérés.

Toutefois, malgré ces schèmes qui s'apparentent à un procès des forts contre les faibles, nombre de citoyens ressentent l'envie de vivre que les handicapés manifestent au quotidien. Ils ressentent aussi en ces personnes des capacités créatrices inouïes. Et, l'un des terrains sur lesquels les handicapés s'illustrent est la débrouille commerciale. Plusieurs jeunes d'âges variés ont donc choisi volontiers ce créneau.

À la vérité, les facteurs explicatifs de l'engagement de jeunes handicapés moteurs dans le circuit commercial entre les deux métropoles congolaises peuvent se justifier, globalement, selon le modèle théorique des « logiques de l'action » proposée par Michel Lallement (2000). Sans les détruire, Lallement compartimente la diversité des mobiles rationnels et compréhensibles qui justifient les « raisons d'agir » des individus à l'intérieur d'une société. Cette logique tient compte du discours d'acteurs, car il explique leur propre conduite.

Les jeunes commerçants et les activités marchandes entre Kinshasa et Brazzaville

L'économie de misère¹³ qui s'est installée tacitement à Brazzaville et à Kinshasa s'explique moins par la crise des valeurs qui se manifeste, stricto sensu, par la décomposition des liens traditionnels au profit d'autres liens selon les intérêts des individus, mais, davantage par la pauvreté qui la secrète. À l'analyse, cette économie

de misère structure les activités par sexe, par âge et par catégorie sociale. Mais il faut saisir dans cette apparente contradiction l'idée du refus de l'inertie. Et justement, plusieurs handicapés des deux métropoles refusent de s'asseoir et d'attendre que tout leur tombe du ciel. Pour essayer de trouver des alternatives à leur précarité, ils interrogent leur conscience. Pour répondre à ces interrogations, ils disent avec courage¹⁴ : « il faut faire la *coop*¹⁵ ». Venant du verbe coopérer, la *coop* exprime l'idée qu'un individu en quête d'argent recourt à la débrouille pour résoudre ses problèmes de survie quotidienne. Elle constitue un système qui traverse tout le champ social et concerne toutes les activités quotidiennes (Trefon 2004 : 23 ; Nzenza Bilakila 2004 : 33). La *coop* renvoie donc à un système de négociation perpétuelle, en recourant parfois à la ruse, à l'espièglerie et au charme. À Brazzaville comme à Kinshasa, on associe la *coop* à un autre synonyme, le *topo*. Et le *topo*, en tant que forme de négociation de la vie pour certains jeunes handicapés, se réalise entre Brazzaville et Kinshasa. Pour le cas particulier de ces jeunes handicapés moteurs, il se fait sous forme de commerce, par des allers et retours sur le majestueux fleuve Congo, selon des articulations bien définies.

Capital et modalités d'engagement dans le commerce entre les deux villes

Le tout commence par une ingéniosité qui permet d'acquérir un petit capital de départ. Selon les résultats de nos enquêtes, sur 100 pour cent de jeunes des deux villes interrogés, environ 67,11 pour cent affirment avoir réussi à capitaliser leur fonds de départ grâce aux gains du petit commerce, celui qui se fait devant la parcelle de la maison. Ce petit « commerce de maison », selon les témoignages de plusieurs jeunes, prend le maximum de temps possible pour réussir à épargner une somme qui puisse permettre de se lancer dans un autre type de commerce plus envieux, celui qui se fait entre Brazzaville et Kinshasa. Pour certains jeunes handicapés, après plusieurs années, leur situation financière, du point de vue de l'épargne, reste comparable à celle du départ. Cette précarité d'amorçage se justifie par le fait que pour certains d'entre eux, au même moment qu'ils épargnaient, ils devaient aussi se prendre en charge, c'est-à-dire se nourrir, se soigner, s'habiller et faire face à d'autres petits besoins avec le même petit fonds « de commerce de maison ». Assez régulièrement, ces jeunes se sont privés d'autres exigences vitales pour atteindre l'objectif suprême qu'ils s'étaient fixé dès le départ, comme le témoigne Mambo¹⁶ de Kinshasa :

J'ai dû consentir d'énormes sacrifices pour arriver à atteindre le montant de 300 dollars qui m'a permis d'engager fébrilement une activité commerçante de grande envergure. Aujourd'hui ma situation économique est mieux qu'auparavant.

Toutefois, en dehors des jeunes qui font intervenir directement leur propre ingéniosité pour commencer le trafic transnational entre Kinshasa et Brazzaville, d'autres jeunes affirment avoir vendu et géré des produits pharmaceutiques et/

ou alimentaires pour le compte d'autres personnes. C'est donc petit à petit qu'ils ont réussi à épargner jusqu'à s'autonomiser. Le temps d'épargne pour cette catégorie de jeunes dure plus longtemps que celui de leurs homologues qui ont commencé à partir de leurs propres capitaux. Joël de Kinshasa affirme avoir vendu des médicaments pour le compte de son oncle pendant plusieurs années. Plus d'une dizaine au total. C'est à l'issue de cette longue durée d'années seulement qu'il a pu thésauriser puis financer ses propres activités commerciales. Joël¹⁷ nous livre les raisons qui ont fait qu'il travaille dorénavant pour lui-même :

J'ai travaillé pour mon oncle, mais j'ai constaté que ce qu'il me donnait ne correspondait pas au service rendu, même si je suis pour lui un neveu. J'ai fait prospérer ses affaires sans qu'il ne songe à modifier ma rémunération ; alors que je grandissais et que mes besoins se faisaient de plus en plus sentir. Et plus je grandissais, plus je me rendais compte que je dois me prendre en charge, car je mangeais chez mon oncle et que mes rapports avec sa femme s'affaiblissaient progressivement. C'est comme si cette femme me prêtait des intensions qu'elle seule peut justifier. Dès que j'ai atteint vingt-trois ans, j'ai donc décidé de me débrouiller seul.

La décision de Joël de se débrouiller pour son compte personnel manifeste moins un sentiment de révolte à l'endroit de son oncle, qu'une prise de conscience volontaire de la nécessité de négocier individuellement sa vie hors de la sphère familiale. Cette démarche traduit la « logique de l'action » telle que défendue et soutenue par Boltanski et Thévenot (1991). Faisant une lecture critique de l'action sociale, ces deux auteurs soutiennent que les personnes sont dotées de réelles capacités cognitives et morales pour justifier la nature d'une situation quelconque et pour ajuster leur action à cette situation. C'est en fonction de valeurs et d'intérêts qui sont multiples, que les personnes définissent leurs actions.

Néanmoins, certains jeunes (environ 17% de notre échantillon) ont affirmé que leur capital financier de départ leur a été donné directement par leurs parents. Ces jeunes représentent la catégorie de personnes qui ont atteint un niveau scolaire assez élevé. Pour l'essentiel, ils sont du Congo-Brazzaville.

À Brazzaville comme à Kinshasa, les filles paraissent plus nombreuses que les garçons à s'atteler aux tâches domestiques. Dans un contexte de pénurie financière, de précarité alimentaire et de décomposition de relations familiales, plusieurs filles se voient contraintes de combiner les activités domestiques à la débrouille commerçante. L'entrée en activité des filles handicapées, dans la plupart des cas, est la résultante d'une contrainte de leurs époux.¹⁸ Il existe donc tant de dynamiques commerçantes qui relèvent parfois d'un genre composite et les modalités, puis le capital d'entrée dans un commerce trans-spatial sont très variables. Mais, pour tous les trafiquants, quel que soit le sexe, ancien ou nouveau dans cette activité commerciale, les traversées entre les deux villes imposent les mêmes exigences d'organisation des opérations et de transport des marchandises.

Les maillons organisationnels des opérations marchandes

Le capital étant réuni, la phase qui suit est celle de l'achat d'un vélo tricycle. Plutôt que d'un achat, il s'agit en réalité d'une commande de vélos fabriqués localement par les soudeurs. Ces tricycles sont fabriqués de sorte qu'ils soient capables de supporter des charges bien lourdes, sans inquiéter leurs propriétaires tout au long des différentes opérations marchandes. Selon les ateliers de fabrication desdits vélos, leurs prix varient entre 80 et 120 000 F CFA. Les raisons de cette cherté sont simples, selon les justifications de Paul,¹⁹ un jeune commerçant handicapé de Brazzaville :

Ceux qui nous fabriquent ces vélos savent pertinemment que ces vélos ne nous servent pas pour de simples promenades dans la ville, mais plutôt pour exercer le commerce. Or, pensent-ils, le commerce nous procure beaucoup d'argent. Tu as beau discuter, mais il est difficile qu'on te diminue le prix. Ce qui fait que nous payons l'argent en deux mensualités, voire trois.

Le vrai travail commence avec l'achat des articles au grand marché de Kinshasa, car cette étape exige non seulement une maîtrise des produits préférés par les potentiels clients, mais aussi la manie dans la négociation des prix²⁰ auprès des grossistes. Il s'agit donc d'une maîtrise au plus haut degré du marché d'approvisionnement. Les jeunes commerçants qui ont déjà une expérience de plus de dix ans ont leurs fournisseurs. Ce sont eux qui initient les nouveaux venus dans l'univers commercial. Depuis le début des années 90, l'approvisionnement pour certains jeunes s'accompagne de prêts. Cette stratégie consiste à vendre gros afin de gagner aussi gros. C'est ce que les jeunes de Brazzaville appellent volontiers faire le « *nkala* ». Dans le vocabulaire linguistique local, *nkala* renvoie littéralement au crabe. Selon toute vraisemblance, il traduit ici l'idée de maximisation du gain/du profit.

La marchandise souvent achetée à Kinshasa est composée de cartons de savons, de biscuits, de pax, de papiers hygiéniques, de brosses à dents, de pâtes dentifrices, des produits de beauté, des produits pharmaceutiques, d'alcool, de sachets, de sucre et bien d'autres produits divers. Ces produits relèvent, en grande partie, de la fabrication locale. Ils s'imposent à ceux venant d'Europe et/ou d'Asie. À cause de leurs prix qui sont très abordables sur les marchés de Brazzaville, les produits de fabrication locale sont préférés à ceux venant d'autres horizons dans les ménages à revenu précaire et/ou moyen. Prisonniers du cycle et du schéma de production (fabrication) de ces produits dans les industries de la République Démocratique du Congo, ces jeunes n'ont pas d'autres alternatives en dehors des produits disponibles sur le marché. Ce qui fait qu'ils sont monotones et invariables. Cela gêne un peu ces jeunes commerçants handicapés qui cherchent parfois à surprendre leurs clients, en leur proposant d'autres types de marchandises.

De ce point de vue, la tendance à la spécification marchande est nulle. Tout le monde achète et vend les mêmes produits. Tout le monde a son ou ses « aides ». Les aides sont des jeunes valides d'âge variant entre 18 et 23 ans. Comme le mot l'indique, ces aides de sexe masculin sont des secours permanents de handicapés dans ce trafic difficile. Leur rôle est indéniable, car se sont eux qui poussent les vélos chargés de marchandises et de ces handicapés, depuis les lieux d'achat de ces produits jusqu'aux lieux de vente, c'est-à-dire à Brazzaville. Ces jeunes, déscolarisés précocement à cause d'un système éducatif exigeant dans le paiement des droits scolaires,²¹ négocient à leur façon leur vie, en travaillant aux côtés de ces handicapés.

Toutefois, il est hors de question pour ces jeunes de se positionner en travailleurs des handicapés, leurs relations avec ces derniers étant de type conjoncturel et circonstanciel. À n'importe quel moment, ces relations se construisent et se déconstruisent. Les enquêtes menées sur la nature de ces relations mutuelles prouvent qu'il existe parfois plusieurs dissensions en leur sein. Ce qui engendre plus de conflits entre handicapés et personnes valides reste et demeure avant tout l'irrespect des clauses et des modalités de paiement (compensation financière par rapport au travail réalisé par les aides), comme l'affirme Mabi²² de Kinshasa :

Travailler avec ces gens, c'est difficile. Quand vous vous entendez qu'il doit vous payer chaque fois que vous traversez, mais, il arrive parfois qu'il ne vous donne que la moitié d'argent de ce qu'il devrait normalement vous remettre, alors que sur le terrain tu réalises que vous avez bien vendu. Parfois même il ne vous donne que ce qui peut vous permettre de vous nourrir, prétextant qu'il va régler un problème urgent.

Seulement, ne trouvant pas mieux ailleurs, ces jeunes valides sont contraints bien malgré eux de travailler et de supporter les multiples caprices des handicapés. Ces jeunes assurent l'embarquement et le débarquement de la marchandise, entre les beaches de Ngobila (Kinshasa) et celui de Brazzaville.

Les épreuves des beaches et de la traversée sont difficiles pour ces jeunes handicapés moteurs. Bien qu'exemptés de toutes taxes marchandes, il n'en demeure pas moins que ces jeunes handicapés moteurs subissent les épreuves de la rançon. En effet, ces beaches fourmillent d'une multitude de services de douane, de police, d'émigration, de garde-côtes, de service d'hygiène, etc. Il est donc difficile d'échapper à la tentation des gens atteints d'anomie. L'anomie, selon la théorie de Durkheim, est un état de déconstruction, de désorganisation et, sans doute, de déstructuration d'un groupe, d'une société, consécutive à l'élimination temporelle ou totale des normes et des valeurs communes à ses membres. Ceci « engendre le sentiment que les comportements socialement inacceptables, comme la corruption, la fraude, la violence soient admis et nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires et vitaux » (Nzeza Bilakila 2004 : 34) des individus au sein de la société.

La prospérité des affaires, pour ces jeunes handicapés moteurs, dépend de leur sécurité ainsi que celle de leurs marchandises. Et afin de garantir cette prospérité, ces jeunes sont obligés de relever d'énormes défis : tensions entre commerçants, conflits entre commerçants et personnel des beaches, « affrontement » entre commerçants handicapés et personnes normales. L'intervention aux côtés de ces jeunes handicapés des « Bana lunda » peut s'expliquer de cette façon. Les « Bana lunda » constituent une frange d'individus composés de jeunes qui font le négoce entre Brazzaville et Kinshasa. Ils ont un « pouvoir » dans les bateaux et les beaches.

Arrivés à Brazzaville, les produits sont vendus selon un réseau de distribution bien connu des commerçants eux-mêmes. À partir du beach de Brazzaville, ces produits rentrent en éventail dans la ville suivant les itinéraires : la grande gare-Moungali, la grande gare – Bacongo, la grande gare – Ouenzé, la grande gare-Mpila. Une bonne partie de cette marchandise est vendue aux petits commerçants depuis le beach, l'autre est distribuée chez les commerçants grossistes dans les boutiques ayant pignon sur rue.

Selon les témoignages de plusieurs jeunes commerçants handicapés, les activités marchandes entre Brazzaville et Kinshasa se font selon un agenda bien arrêté. Trois jours sont arrêtés pour la traversée : les lundis, les mercredis et les vendredis ou bien les mardis, les jeudis et les samedis. Dans les marchés de Brazzaville, les pagnes semblent être la marchandise que ces jeunes handicapés achètent et revendent à Kinshasa. Analysant avec minutie cette activité, on peut conclure que certains jeunes handicapés moteurs jouent le rôle de négociants entre plusieurs acteurs inconnus les uns pour les autres, dans la mesure où l'achat et la vente des marchandises ne nécessitent toujours pas un versement direct d'argent.

Cette stratégie magnifie l'ingéniosité de ces jeunes qui ont su s'insérer dans le monde néolibéral. Certains d'entre eux travaillent en réseaux, en mettant sur pied des tontines de cinq à huit membres. Ces tontines commerciales fonctionnent selon le principe d'échange, déjà analysé par divers anthropologues depuis Mauss avec le potlatch ou la kula avec Malinowski, le principe de l'échange réciproque. Toutefois, comme le souligne si bien R. Guidieri (1984), cet échange n'est pas de l'ordre du simple don et contre-don gratuit, mais plutôt de l'ordre du « prêt ». Ceux qui donnent leur argent à leur collègue ne fournissent qu'un effort de prêt. Ce dernier a l'obligation de le leur rendre, le moment venu. La taille humaine des tontines est sexuellement composite et numériquement variable, et peut compter jusqu'à huit personnes. Le versement individuel de la somme convenue collectivement par les membres se fait généralement tous les samedis. Cela suffit-il pour conclure que ces jeunes handicapés ont réussi leur vie ?

Niveau de vie et perspectives des jeunes commerçants de Brazzaville et de Kinshasa

Les jeunes commerçants handicapés moteurs des deux Congo semblent manifester un sentiment d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis des autres couches sociales. Jour après jour, ces jeunes impulsent une nouvelle dynamique marchande sur l'espace transnational. Le courage et l'envie constants qui animent leur décision de transcender les obstacles²³ réels et supposés sont, entre autres éléments majeurs qui peuvent aider à apprécier le niveau de vie et d'évaluer les perspectives de ces jeunes commerçants handicapés moteurs.

Niveau de vie et recomposition sociale des jeunes commerçants handicapés

L'appréciation du niveau de vie des jeunes handicapés moteurs qui exercent des activités commerciales entre Brazzaville et Kinshasa peut se faire en considérant systématiquement leur passé et leur présent. Pour rendre vivace ce passé, il faut se nourrir continuellement des témoignages, voire des récits de vie des jeunes eux-mêmes. Toutefois, deux remarques s'imposent quant à la reconsidération du passé de ces handicapés. La première est celle qui intègre ces jeunes dans un environnement familial différent les uns des autres. Il est donc inapproprié de comparer la précarité vitale d'un individu à partir de celle de l'autre. Cette constatation mène droit à la deuxième remarque qui a « précisément trait aux ressources » dont Lopez 2009 : 124) a disposé chaque jeune dans son engagement pour le commerce entre les deux villes capitales. Le seul terrain où la situation des handicapés est univoque est celui de l'imaginaire collectif négatif que la société construit autour de leur état physique. Cet imaginaire, nous l'avons vu, a laissé glisser tranquillement l'espérance de plusieurs handicapés physiques, comme l'affirme Gilbert²⁴ de Kinshasa :

Il y a plusieurs handicapés à Kinshasa qui traversent des situations difficiles. Pour n'avoir jamais souhaité ou voulu leur condition physique, ils croient vivre l'enfer sur terre, et beaucoup des gens les critiquent. (...). Ils préfèrent mourir plutôt que de supporter les insultes des gens.

Ce rejet, les handicapés le ressentent même au sein de leurs familles biologiques, surtout celles qui subissent les assauts récurrents de la crise économique. L'évocation que fait Mamie²⁵ à cet effet est révélatrice :

Je suis fille d'une famille de sept enfants où j'occupe la deuxième position. Chez mes parents, à cause de mon infirmité, tout le monde croyait que je suis sorcière. Ils me regardaient comme un vulgaire étranger. Manger et se revêtir étaient difficiles. Mes frères refusaient même de dormir dans le même lit que moi. J'ai beaucoup souffert. Aujourd'hui ils ont changé de regard vis-à-vis de moi, simplement parce que je suis devenue autonome et indépendante.

Ce témoignage est corroboré par plusieurs récits de vie livrés à notre connaissance par les jeunes handicapés de Kinshasa.

Pourtant, en se positionnant dans la dynamique commerçante transnationale, ces jeunes handicapés ont progressivement restauré leur image et leur niveau de vie. Moins que dans la société, certains parmi eux sont devenus des piliers dans leurs familles. Selon notre échantillon et les résultats de nos enquêtes, trois personnes (garçons) ont commencé cette activité dans les années 70, 16 hommes pour 7 femmes s'y sont intéressés dans les années 80, 12 jeunes garçons pour 9 femmes s'y sont intéressés au cours de la décennie 90 et, 16 hommes plus 13 filles s'y sont intéressés pendant la décennie 2000. S'agissant des jeunes femmes, 5 se sont intéressées au commerce entre Brazzaville et Kinshasa dans les années 80, contre 11 pendant la décennie 90 et 9 au cours de la décennie 2000.²⁶ Il y a véritablement une tendance croissante vers cette activité devenue stratégique pour plusieurs jeunes handicapés moteurs.

La vie de ces jeunes handicapés moteurs est passée de la condition de précarité socio-économique à l'état de prospérité matérielle.²⁷ Grâce donc à ce commerce, ces jeunes ont réussi à réinventer leur identité, à soigner leur statut et à améliorer leurs rapports avec le reste de la société. Tentant de comparer leurs avoirs aux salaires mensuels de certains fonctionnaires de l'État, ces jeunes commerçants handicapés moteurs affirment sans embages que « *coop eleki* salaire », c'est-à-dire la coopération ou la négociation de la vie en dehors du cadre administratif et professionnel dépasse le salaire. La croissance quasi exponentielle des hommes et des femmes dans cette activité marchande, depuis la décennie 70 jusqu'aux années 2000, justifie non seulement l'intérêt particulier que les personnes handicapées motrices accordent à cette activité, mais aussi leur mépris d'envisager ou de convoiter, pour certains, un travail professionnel.

Cependant, en réussissant à soigner leur image au sein de la société, d'autres jeunes n'arrivent pas à inverser leurs conditions matérielles. Malgré plusieurs années d'expérience et d'exercice commerciales, que de jeunes – surtout les hommes – donnent l'impression de se situer encore au début de leurs affaires. Il se pose sans doute le problème crucial de leur encadrement, puisqu'ils ont démontré leurs talents à l'intérieur des villes (Brazzaville et Kinshasa) où la vie est de plus en plus perçue par leurs habitants respectifs comme une apocalypse.

Quelles perspectives pour ces jeunes handicapés moteurs ?

La plupart des « petits métiers » issus de l'imagination populaire ne permettent pas à ceux qui les exercent d'être autonomes. De même, il ne faut pas perdre de vue les conditions de vie souvent déplorables de ceux qui pratiquent les activités informelles (Sévédé-Bardem 1997 : 156).

Les jeunes handicapés que nous avons interrogés savent avec pertinence que leur activité relève du monde informel, qu'elle n'assure point une pleine garantie

pour le reste de leur vie. Sur des jeunes interrogés, 13 pour cent à peine préparent ce qu'il est convenu d'appeler l'après commerce. Plus de 70 pour cent d'entre eux ne vivent que de cette activité. Quelque 21 pour cent seulement de jeunes essaient de diversifier leurs avoirs, en ajoutant à leur activité principale (le commerce transnational) une ou deux activités parallèles. Pour l'essentiel, il s'agit de boutiques de taille modeste ouvertes devant la porte de la parcelle, d'une table achetée au marché où un parent ou une parente y est placé(e) afin de vendre des produits divers, de salons de coiffure pour femme ouverts au coin d'une rue, etc. Ces jeunes préfèrent garder leur argent à la maison. Ils pensent qu'avec les banques de la place tout peut leur arriver, en particulier le pire. Prenant l'exemple des guerres fratricides que Brazzaville a connues de façon cyclique, entre 1993 et 1999, certains de ces jeunes ont affirmé avoir perdu beaucoup d'argent à cause des pillages.

En dehors des guerres qui sont directement évoquées comme raison de non placement de capitaux dans les banques de la place, il y a aussi la faillite et l'incapacité de certaines banques à rembourser l'argent aux-ayant-droits si elles venaient à fermer. Anne-Marie de Brazzaville dit avoir perdu la somme de 150 000 F CFA qu'elle avait placée, en 1999, chez Salut Umberto Brada. À l'analyse, il y a un sentiment de prudence qui traverse la pensée de ces jeunes commerçants handicapés. Ont-ils raison de penser ainsi ?

Il semble que ces jeunes, pourtant pleins d'enthousiasme, ne soient pas capables d'inventer d'autres paradigmes, d'imaginer des scénarios susceptibles de préparer l'après- commerce transnational. Il se pose donc un problème d'encadrement de ces jeunes ; lesquels s'interrogent au sujet de leur futur, notamment de leur vie d'adultes et vieux. Les pouvoirs publics des deux Congo devraient chercher comment garantir l'avenir de ces jeunes handicapés qui luttent jour et nuit pour leur bien-être quotidien. Maintenant qu'ils sont encore jeunes et qu'ils ont encore la capacité d'agir et de gagner plus d'argent, on devrait les encourager à financer leur (pension) retraite, en leur donnant la possibilité d'accéder dans les différentes structures nationales qui s'occupent des questions de retraite.

En plus de la question de retraite qu'il faut normalement assurer à ces jeunes commerçants handicapés, les pouvoirs publics devraient aller au-delà des premiers efforts fournis par les présidents Mobutu et Marien Ngouabi en direction des personnes handicapées. La suppression des taxes commerciales pour ces handicapés devraient s'accompagner de l'octroi des crédits et d'assurance maladie. Au-delà des témoignages donnés par les acteurs eux-mêmes, l'observation directe de leur activité montre que ces jeunes sont exposés à des dangers parfois imprévisibles. La négociation de la vie loin du cadre familial implique une prise en compte d'autres logiques conjoncturels. Or, ces jeunes handicapés n'ont toujours pas les moyens de les prévenir.

Conclusion

Quelques appréhensions éparses suffisent pour conclure cette réflexion. La parenthèse de la crise socio-économique qui s'est ouverte dans les deux Congo au lendemain des indépendances a profondément désarticulé l'équilibre social. La lutte pour l'autosubsistance dans laquelle les jeunes handicapés moteurs des deux villes jumelles se sont lancés constitue sans doute une réponse réelle à la pauvreté multidimensionnelle. Un véritable challenge. Le commerce entre Brazzaville et Kinshasa semble donc offrir des opportunités à ceux qui entendent les saisir. Les jeunes handicapés, qu'on croit être de simples mendiants, ont su exploiter ce créneau et relever le niveau de leur vie.

L'enthousiasme avec lequel ils trafiquent entre les deux métropoles signifie qu'ils ont conscience des responsabilités qui sont les leurs. La recherche quotidienne des solutions pour satisfaire les besoins vitaux fait que plusieurs jeunes handicapés moteurs s'intéressent au commerce transnational. Leur nombre dans cette activité croît de façon significative. Ce qui devrait donc inviter la société à nuancer son regard vis-à-vis de cette catégorie de personnes.

Si la fréquence des jeunes commerçants handicapés moteurs a sensiblement augmenté ces dernières années, cela n'est nullement lié à l'environnement propice de l'activité commerciale entre les deux villes jumelles, mais plus à la conjoncture socio-économique difficile. Aussi, faut-il reconnaître que l'engagement de ces jeunes dans le monde de l'économie informelle est une réaction face au resserrement de l'étau du secteur professionnel. D'autres variables telles que l'envie de se prendre seul en charge et, surtout, le souci d'inverser la tendance handicap-charge lourde dont les handicapés sont collectivement victimes dans l'imaginaire collectif, peuvent aussi justifier l'attrait de nombreux jeunes dans l'activité commerciale transurbaine. Cette dernière hypothèse ne fait certainement pas consensus, dans la mesure où les personnes handicapées constituent en elles-mêmes une problématique globale. Néanmoins, les handicapés eux-mêmes ont une claire conscience des nombreux défis socio-économiques et culturels auxquels ils doivent régulièrement faire face. En se débrouillant à l'intérieur d'un espace gourmand qu'est la ville, les jeunes commerçants handicapés moteurs de deux villes ont certainement trouvé dans le commerce la magie libératrice des chaînes de leur déconsidération et la déclassification sociales. C'est de cette façon qu'il faut certainement comprendre et justifier l'entrée en scène de nombreux jeunes valides dans l'activité commerciale entre Brazzaville et Kinshasa.

Il faut reconnaître cependant que les pouvoirs publics des deux Congo ont encore un devoir de mémoire de stabilisation et d'assurance de cette catégorie de personnes. Le succès effectif de leurs affaires et, sans doute, celui de leur insertion dans le système (monde) global passe par leur intervention. Car, ces jeunes contribuent à leur manière au bien-être de l'économie locale et au renforcement des relations socioéconomiques entre les deux Etats.

Notes

1. Nous devons à Charles Didier Gondola l'expression de « villes miroirs », notamment dans un de ses ouvrages (1997) qui porte le titre *Villes miroirs*.
2. <http://www.itu.int/ITU-D//sis/PWD/seminar>. Site consulté le 24 septembre 2009.
3. [http://www.handifestival.com/spip.php?article 90](http://www.handifestival.com/spip.php?article%2090). Site consulté le 24 septembre 2009.
4. <http://www.congo-siteportail.info>. Site consulté le 24 septembre 2009.
5. <http://www.ilo.org/public/french/employment/skills>. Site consulté le 13 juin 2009.
6. Cette période est à considérer avec précaution, car nous n'avons trouvé aucun document officiel qui indique avec précision la date au cours de laquelle cet accord était signé. Les personnes interrogées à cet effet dans différentes administrations congolaises (Ministère du plan, Ministère du commerce, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, Direction générale de l'immigration) et en milieu universitaire (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines) ont majoritairement hésité entre ces deux dates, c'est-à-dire 1971 et 1973.
7. <http://www.Facebook.com/note.php?note-ide>. Site consulté le 13 juin 2009.
8. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Economie-de la République-démocratique-du-Congo](http://fr.wikipedia.org/wiki/Economie-de_la_R%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-Congo). Site consulté le 13 juin 2009.
9. <http://congoforum.be/fr/analysedetail.asp?id=172>. Site consulté le 13 juin 2009.
10. [http://lejaloncongolais.blogs.courrierinternational.com/archive/2008/12/17/pauvreté.html](http://lejaloncongolais.blogs.courrierinternational.com/archive/2008/12/17/pauvret%C3%A9.html). Site consulté le 13 juin 2009.
11. <http://www.hns-info.net/article.php?id=172>. Site consulté le 13 juin 2009.
12. Dans son étude *Les spiritains au Congo de 1865 à nos jours* (1995), Jean Ernoul mentionne qu'au sein de la société Kongo de l'époque qu'il étudie, est considéré comme enfant sorcier, tout enfant dont la peau est recouverte par endroit des taches rougeâtres, celui qui a des incisives qui accusent une prééminence quelque peu suggestive, etc.
13. Ce que nous appelons par économie de misère brasse diverses activités qui relèvent du secteur informel. Ces activités sont à la fois visibles et invisibles, et permettent de définir la ville comme cet espace complexe, mais ouvert qui offre à ses habitants diverses opportunités.
14. Ce courage, ces handicapés le manifestent sur le terrain, car ils rivalisent d'égal à égal avec leurs homologues qui sont physiquement normaux.
15. Plusieurs jeunes handicapés interrogés sur leur engagement dans le commerce entre les deux villes ont affirmé et soutenu cela.
16. Vibidila Mambo, E. O n° 57 du 9 avril 2009, Brazzaville.
17. Welepele Joël, 25 ans, E. O n° 21 du mars 2009, Brazzaville.
18. Certains de ces époux sont handicapés et choisissent d'initier leurs épouses dans le commerce entre les deux villes pour leur permettre de prendre parfois leur repos. D'autres encore sont valides, mais profitent de l'état physique de leurs épouses pour trafiquer entre Brazzaville et Kinshasa. C'est pour se mettre à l'abri des taxes commerciales que ces jeunes valides exercent le commerce via leurs épouses. Il faut rappeler que les handicapés ne paient ni de taxes, ni de billets entre Kinshasa et Brazzaville.
19. Loumingou Paul, 28 ans, E. O n°7 du 24 mars 2009, Brazzaville.
20. Ces prix varient généralement avec la hausse ou la baisse du dollar, car à Kinshasa, le franc Congo, qui est la monnaie locale, n'a véritablement pas une influence économique.

21. Ces droits sont plus difficiles à supporter à Kinshasa où les enseignants sont presque à la charge des parents. Ces droits sont versés trimestriellement ou mensuellement, selon les écoles. Les parents d'élèves n'ont souvent pas les moyens et la capacité de faire face à ces droits exorbitants et élastiques. Au Congo-Brazzaville par contre, les droits scolaires ont été levés depuis bientôt deux ans. Ce qui permet aux parents de souffrir moins dans la préparation et la scolarisation de leurs enfants.
22. Mabi Jules Pascal, 24 ans, E. O n° 83 du 2 juin 2009, Brazzaville.
23. Nous avons distingué les sexes ici sans toutefois distinguer les nationalités.
24. Lussekela Gilbert, 28 ans, E. O n° 18 du 26 mars 2009, Brazzaville.
25. Luzayadio Mpassi Mamie, 26 ans, E. O. n° 71 du 28 mai 2009, Brazzaville.
26. Certaines personnes qui étaient jeunes quand elles ont commencé ce trafic entre les deux villes, dans les années 70 et 80, sont devenues adultes. Toutefois, ces personnes nous ont livré leur expérience.
27. Certains jeunes nous ont cité les biens mobiliers et autres qu'ils ont acquis grâce au commerce.

Références

- Adebayo, O. et Ouédraogo, J.-B., dir, 2005, *Sciences sociales et l'avenir de l'Afrique*, Dakar, Codesria.
- Blanchet, A. *et al.*, 1985, *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.
- Bourdillon, M., 2009, « Enfants et travail: examen des conceptions et débats actuels », in *Contre le travail des enfants ? Point de vue du Sud. Alternatives Sud*, Vol.16, Paris, Syllepse, pp. 37-69
- Copans, J., 1999, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan.
- Doury, J.-P., 1992, *L'art de mener un entretien de recrutement. Déceler une perle rare*, Paris, Les Éditions de l'Organisation.
- Duvignaud, J., 1973, *Fêtes et civilisations*, Genève, Weber.
- Ernoul, J., 1995, *Les spiritains au Congo de 1865 à nos jours*, Études et documents n°3, Paris, Congrégation du Saint-Esprit.
- Gondola, Ch. D., 1997, *Villes miroirs. Migrations et identité à Kinshasa et Brazzaville 1930-1970*, Paris, L'Harmattan.
- Guideri, R., 1984, *L'abondance des pauvres; six aperçus critiques sur l'anthropologie*, Paris, Seuil.
- Lallement, M., 2000, « A la recherche des logiques d'action », in Philippe Capin et Jean-François Dortier, dir., *La sociologie. Histoire et idée*, Paris, Sciences humaines, pp. 256-257
- Lopez, R. P., 2009, *Vivre et survivre à Mexico. Enfants et jeunes de la rue*, Paris, Karthala.
- Miankenda, G., 2001, Conférence-débat, « La décennie Africaine des personnes handicapées. Une action de solidarité contre la pauvreté », Brazzaville.
- Morelle, M., 2007, *La rue des enfants. Les enfants des rues*, Paris, CNRS.
- Nzeza Bikakila, A., 2004, « La « coop » à Kinshasa: survie et marchandage », in Th. Trefon, dir., *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*, Paris, L'Harmattan, pp. 33-46.
- PIPC, 2002, *Programme intérimaire post conflit du Congo (PIPC) 2000-2002*, Pointe-Noire, Multipress-Congo.
- PNUD, 2006, *Les économies de l'Afrique centrale*, Paris, Maisonneuve et Larose.

- Sévédé-Bardem, I., 2007, *Précarités juvéniles en milieu urbain africain*. « *Aujourd'hui, chacun se cherche* », Paris, L'Harmattan.
- Trefon, Th., 2004, « La réinvention de l'ordre à Kinshasa », in *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponse populaire à la faillite de l'Etat*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-32.
- Thevenot, L. et Boltanski, L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Tshingi, K. Nd., 1999, « Cérémonies et fêtes à Kinshasa depuis la période coloniale », in Goerg Odile, dir., *Fêtes urbaines en Afrique. Espaces, identités et pouvoirs*, Paris, Karthala, pp. 65-83.
- UNICEF, 2008, République du Congo, *La pauvreté multidimensionnelle des enfants et des femmes*, Geranda Notten, Brazzaville.